



Violation du droit d'image sur magazine

Par **Deschryver**, le **16/07/2008** à **10:51**

Bonjour. Rédacteur en chef depuis plus de 10 ans pour un magazine spécialisé sur la pêche, donc très connu de ce milieu professionnel, je viens d'être licencié pour faute grave, ce que je conteste et constitue un dossier avec avocat aux Prud'hommes.

Or, dans le premier magazine réalisé totalement sans ma contribution par la société qui m'employait, j'ai eu la surprise de découvrir une photographie d'illustration me représentant. Je souhaite bien entendu demander réparation de cette exploitation de mon image (qui encore une fois est fort connue) sans mon consentement (je précise que le cliché n'est pas de moi). La société qui m'employait a surement agit là à la légère et par incompetence (vu qu'il n'y a plus personne pour mener le bateau, mon poste n'ayant pas été remplacé), mais cea peut être aussi interprété de la façon suivante.

En me faisant apparaitre dans le magazine, on donne l'impression que rien n'a changé de manière à donner confiance aux lecteurs et surtout aux annonceurs (je suis proches de beaucoup d'entre-eux).

Que pensez vous de cette affaire et que me conseillez vous. Que risque la société pour une tel manquement aux droits d'image dans le contexte de mon licenciement ?